

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le Jeudi 24 juin 2021 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, 1^{er} Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 25

Nombre de délégués présents : 50 délégués présents dont 2 suppléants

Nombre de membres représentés : 9

Délégués titulaires présents : 48

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUI AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
CLERY	Eric	ROUSSEAU
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Franck	ROUBEAU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
THENESOL	Frédéric	JOGUET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents : 2

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
CREST-VOLAND	Christelle	MOLLIER
HAUTELUCE	Manuel	MOLLARD

Délégués représentés : 9

Jean-Pierre JARRE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Morgan CHEVASSU
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Emilie DEGLISE FAVRE	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Franck LOMBARD	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Davy COUREAU a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Valorisation des déchets – Création des tarifs à la tonne pour l'Ecoparc de Venthon à compter de l'ouverture de l'équipement

Rapporteur : Frédéric BURNIER FRAMBORET

Il convient d'approuver les tarifs de l'Ecoparc de Venthon applicable, à compter de l'ouverture de l'équipement aux professionnels.

Ces tarifs sont calculés à la tonne en utilisant les masses volumiques de l'ADEME.

Pour les entreprises dont le siège social est situé hors du territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, mais qui exercent des prestations sur l'ensemble des différentes communes, il est proposé de mettre un droit d'accès annuel de 200 €.

Tarifs déchetteries pour les professionnels	Tarifs HT Eco Parc Venthon POIDS (1)
Gravats	14.90 € /tonne
Brique plâtrière	14.90 € /tonne
Bois	87.93 € /tonne
Encombrants /DIB/ Tout venant	69.53 € /tonne
Plâtre	149.00 € /tonne
PVC	347.67 € /tonne
Végétaux	94.21 € /tonne
Huile minérale (huile végétale gratuite)	0.48 € /litre
Déchets Ménagers Spéciaux	2.09 € le kg
Ferraille, carton, textile, pneus (4 maxi par an), déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes néons, batteries, radiographies, mobilier	Gratuit
Polystyrène, films alimentaires d'emballages	Gratuit
Carte supplémentaire	2.00 € net à payer
Droit d'accès hors territoire	200 €/ an net à payer
Autres tarifs à usage collectif (public et privée)	
Composteur + bio seaux	Gratuit

(1) Conversion en fonction de la masse volumique de l'ADEME

Les associations ci-après bénéficient de la gratuité des déchetteries, sur présentation d'un badge : Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, La Croix Rouge, Emmaüs, Les Restaurants du Cœur, LA SASSON (l'oiseau bleu), CAPS (sauf dépôts de déchets verts).

Les collectivités ci-après bénéficient de la gratuité des déchetteries, sur présentation d'un badge : Collectivités de la Communauté d'Agglomération Arlysère, CCAS et CIAS

Il est rappelé que le dépôt des déchets d'amiante et du bois traité à cœur (autoclave) est strictement interdit

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs relatifs à l'Ecoparc de Venthon pour les professionnels applicables à l'ouverture de l'équipement tels que définis ci-dessus.

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

